



RHUAN GUNESH  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

## **Chambre Régionale d'économie sociale et solidaire d'Occitanie**

20 rue de Rosette 31500 TOULOUSE

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RHUAN GUNESH EI  
Commissaire aux comptes  
Membre de la CRCC Montpellier - Nîmes  
13 rue Bazille Balard 34000 Montpellier  
SIREN 795 126 028

## **Chambre Régionale d'économie sociale et solidaire d'Occitanie**

Association (Loi 1901)

SIREN 411 204 100

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Chambre Régionale d'économie sociale et solidaire d'Occitanie,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Chambre Régionale d'économie sociale et solidaire d'Occitanie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire l'attention des lecteurs sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose les modalités de première application du règlement ANC n° 2022-06 du 15 décembre 2022. Ce changement de méthode comptable a été appliqué conformément aux dispositions de ce règlement.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Dans le cadre de mes travaux, j'ai notamment porté mon appréciation sur :

- Les modalités de comptabilisation des subventions d'exploitation et leur rattachement à l'exercice concerné ;
- L'évaluation des fonds dédiés, au regard des engagements pris par l'association et de l'affectation des ressources reçues ;
- Le traitement comptable des produits constatés d'avance, en particulier l'appréciation du correct rattachement des produits aux exercices concernés conformément au principe d'indépendance des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 2026

RHUAN GUNESH  
Commissaire aux comptes





## Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	13 290	13 290
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	286 970	276 115
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 041</b>	<b>10 855</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>320 300</b>	<b>300 260</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	35 500	35 500
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>35 500</b>	<b>35 500</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>355 800</b>	<b>335 760</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges	66 556	80 640	
<b>Total des provisions</b>	<b>66 556</b>	<b>80 640</b>	
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	10 725	12 500	
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>10 725</b>	<b>12 500</b>	
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	40 310 101 604	12 352 81 025	
<b>DETTES DIVERSES</b> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	349 379 895	284 145 405	
<b>Total des dettes</b>	<b>522 158</b>	<b>239 065</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>955 240</b>	<b>667 965</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	20 040,57 522 158	10 855,01 239 065	
ENGAGEMENTS DONNES			

## Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	183 695	146 562
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	35 778	25 566
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	666 322	646 396
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	37 813	73 602
Utilisations des fonds dédiés	12 500	23 109	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	328	4	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>936 436</b>	<b>915 239</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	237 022	242 295
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	28 410	19 601
	Salaires	433 786	376 210
	Cotisations sociales	168 887	158 633
	Dotations aux amortissements et dépréciations	3 394	3 006
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	10 725	12 500
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges	12 357	54 020	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>894 580</b>	<b>866 266</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>41 855</b>	<b>48 973</b>

## Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>41 855</b>	<b>48 973</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 650		1 911
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
<b>Total des produits financiers</b>			<b>1 650</b>	<b>1 911</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
<b>Total des charges financières</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>1 649</b>	<b>1 911</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>			<b>43 505</b>	<b>50 884</b>
	<b>Produits exceptionnels</b>			<b>1 540</b>
	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>23 464</b>		<b>41 569</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(23 464)</b>	<b>(40 029)</b>
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>938 085</b>	<b>918 689</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>918 045</b>	<b>907 834</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>			<b>20 041</b>	<b>10 855</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	Dons en nature		7 075	5 175
	Prestations en nature		43 998	31 700
	Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			<b>51 073</b>	<b>36 875</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	Secours en nature		7 075	5 175
	Mise à disposition gratuite de biens			
	Prestations			
	Personnel bénévole		43 998	31 700
<b>TOTAL</b>			<b>51 073</b>	<b>36 875</b>

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. Présentation de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Occitanie
2. Règles et méthodes comptables
3. Engagements financiers & Autres éléments significatifs
4. Notes sur le bilan actif
5. Notes sur le bilan passif
6. Honoraires commissaire aux comptes
7. Détail charges et produits exceptionnels
8. Annexe spécifique à l'Activité
9. Informations sur le personnel
10. Evaluation des Contributions volontaires
11. Fait Generateur de la comptabilisation
12. Détails des subventions et ventilation des produits

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## 1 Présentation de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie

La CRESS Occitanie regroupe un ensemble de réseaux coopératifs, mutualistes et associatifs.

Elle a pour but de rassembler, défendre, promouvoir et représenter ses membres (associations, mutuelles, coopératives et syndicats d'employeurs) en favorisant l'émergence et le développement des structures du champ de l'ESS.

Ses missions :

- la représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
- l'appui à la création, au développement, et au maintien des entreprises de l'ESS
- l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS
- la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS
- l'information des entreprises sur la dimension européenne de l'ESS

L'association dispose de deux locaux un a montpellier et le second sur toulouse , est dispose d'un effectif total de 11 salariés

## 2 Règles et méthodes comptables

### Note sur le cadre formel de présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des normes comptables, relatif aux entités relevant du secteur non lucratif.(règlement ANC n°2022-06)

Ce règlement est appliqué pour la première fois sur l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- importance relative.

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Le bilan de l'exercice présente un total de **955 240** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **938 085** euros et un total **charges** de **918 045** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 041** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.  
Il a une durée de **12** mois.

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée d'utilité ;

Logiciel	1 à 5 ans
Agencements divers	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	3 à 10 ans

### **Faits Majeurs**

Néant

### **Permanence des méthodes**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable, mais sans impact significatif.

Les principales incidences de ce changement portent sur :

- la suppression de l'utilisation des comptes de transferts de charges (comptes 791)
- la nouvelle présentation de certains produits, notamment les remboursements de charges de personnel.

Ces remboursements (indemnités journalières de sécurité sociale, etc.) sont désormais comptabilisés en diminution des charges de personnel correspondantes, via le compte 649, et non plus en produits.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont :

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Pas d'événements postérieurs à la clôture.

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### 3. Engagements financiers & Autres éléments significatifs

#### Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier et loyers restants	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

### 4. Notes sur le bilan actif

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### 5. Notes sur le bilan passif

### 6. Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés pour l'exercice clos le 31/12/2025 à la somme de 5 880€ hors taxes, comprenant :

- Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- Les honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L 822-11.

### 7. Détail des charges et des produits exceptionnels

Libellé	Montant
provision risque conv s25 11 info metier hs	12 208,00 €
provision pour risque cotis non percu 24	2 975,00 €
provision pour risque cotis non percu 25	8 281,25 €

## Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06							
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	14 798					14 798
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	24 957		2 234			27 191
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>39 755</b>		<b>2 234</b>			<b>41 989</b>	
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>							
<b>FINANCIERES</b>	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	671					671
	Prêts et autres immobilisations financières	559		9			567
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 230</b>		<b>9</b>			<b>1 238</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 985</b>		<b>2 243</b>			<b>43 227</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			9 388	1 539		10 927
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			21 464	1 855		23 318
Emballages récupérables et divers							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>30 852</b>	<b>3 394</b>		<b>34 245</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>30 852</b>	<b>3 394</b>		<b>34 245</b>

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	567	567	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	701 325	701 325	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 000	5 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 269	1 269		
Charges constatées d'avance	2 102	2 102		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>710 263</b>	<b>710 263</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	40 310	40 310		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	44 462	44 462		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 539	54 539		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 604	2 604		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	349	349		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	379 895	379 895			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>522 158</b>	<b>522 158</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

### Hypothèses de calcul retenue

#### Provisions des indemnités de fin de carrière

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Profil de carrière à décroissante moyenne
- Turn-over faible
- Taux d'actualisation à 4 %

Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2025 s'élève à la somme de 14 223 €.

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	5 000	5 393	(393)	-7,29
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>5 393</b>	<b>(393)</b>	<b>-7,29</b>



**Produits à recevoir (détail)**  
**au 31/12/2025**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
emploi franc gojon	5 000
<b>Totalisation</b>	<b>5 000</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	2 102	1 767	335	18,96
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>2 102</b>	<b>1 767</b>	<b>335</b>	<b>18,96</b>



## Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - GENIALLY - 22-10-25 AU 22-10-26	22/10/2025	22/10/2026	67		
CCA - RICOH janv 26	01/11/2025	31/01/2026	77		
CCA - ARVAL janv 26	01/01/2026	31/01/2026	317		
CCA - FIT JANV 26	01/01/2026	31/01/2026	150		
CCA - INGELAN FORTIGATE 1T26	01/01/2026	31/03/2026	292		
CCA - Macif- Ass garantie conducteur 01/	01/04/2025	31/03/2026	10		
CCA - WOOLAP DEC 25 A DEC 26	01/12/2025	01/12/2026	132		
CCA -Macif - Ass vehicule fonction 01/26	01/04/2025	31/03/2026	422		
CCA - MCC - MAXQDA - 8.3 - 12 mois	31/01/2025	31/01/2026	27		
CCA - FIT JANV 26	01/01/2026	31/01/2026	607		
<b>Totalisation</b>			<b>2 102</b>		

## Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	80 640	23 464	37 549	66 556	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>80 640</b>	<b>23 464</b>	<b>37 549</b>	<b>66 556</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>legs ou donations</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>80 640</b>	<b>23 464</b>	<b>37 549</b>	<b>66 556</b>
Dont dotations et reprises <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		23 464	37 549		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 717	5 144	12 573	244,43
Dettes fiscales et sociales	69 384	55 070	14 314	25,99
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>87 102</b>	<b>60 214</b>	<b>26 888</b>	<b>44,65</b>



## Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP - SAKURA mission daf 2025	2 760
fnp - AADPROX mission sur bilan 2025	720
fnp - ALIDORO DEC 2025	5 000
FNP - SAKURA CONSEIL	1 380
fnp - AADPROX mission sur bilan 2025	720
FNP - PROVISION CAC 2025	7 056
ULYS dec 25	81
dettes cp	33 853
prov charges dettes cp	17 575
charges de personnel a payer	6 757
autres charges sociales	10 039
charges a payer	1 160
<b>Totalisation</b>	<b>87 102</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			379 895
cf detail		379 895	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			379 895

## Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
PCA - S25-21 - MALKOFF HUMANIS partenari	02/04/2025	01/03/2027	30 000		
PCA - cress aura	01/01/2025	31/12/2028	128 060		
PCA - S25-22 - NOVAPEC partenariats 2025	01/09/2025	31/12/2026	20 001		
PCA - S25-20 - AG2R LA MONDIALE partenar	25/06/2025	25/06/2028	75 000		
PCA - DREETS - transition ecologique	01/01/2025	31/12/2026	50 000		
PCA - Sicoval 2025	01/12/2025	31/12/2026	3 000		
PCA - MTP METROPOLE economie - 22/34 moi	01/11/2024	31/10/2027	45 833		
PCA - S25-17 LE MURETAIN 2026-2027	01/09/2025	31/08/2028	13 333		
PCA - Aap info metier scolaire 25/26	01/05/2025	31/12/2025	14 667		
<b>Totalisation</b>			<b>379 895</b>		

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	13 290				13 290
Fonds propres avec droit de reprise	35 500				35 500
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	276 115	10 855			286 970
Excédent ou déficit de l'exercice	10 855	(10 855)	20 041		20 041
<b>Situation nette</b>	<b>335 760</b>		<b>20 041</b>		<b>355 800</b>
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>335 760</b>		<b>20 041</b>		<b>355 800</b>

### 8. Annexe spécifique à l'activité

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	13 290				13 290
Fonds propres avec droit de reprise	35 500				35 500
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	276 115	10 855			286 970
Excédent ou déficit de l'exercice	10 855	(10 855)	20 041		20 041
<b>Situation nette</b>	<b>335 760</b>		<b>20 041</b>		<b>355 800</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>335 760</b>		<b>20 041</b>		<b>355 800</b>

### 8. Annexe spécifique à l'activité

## Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	12 500	10 725	12 500			10 725	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>	<b>10 725</b>	<b>12 500</b>			<b>10 725</b>	

## Fonds dédiés

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep
fond dédié n-1 fresque du climat	2 292		2 292				
fond dédié n-1 observatoire	613		613				
fond dédié n-1 habitat	3 667		3 667				
fond dédié n-1 aio/scsess	3 265		3 265				
fond dédié n-1 ptce	2 663		2 663				
fond dédié n		10 725				10 725	
<b>Totalisation</b>	<b>12 500</b>	<b>10 725</b>	<b>12 500</b>			<b>10 725</b>	

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### 9. Informations sur le personnel

#### Effectifs au 31/12/2025

2 Cadres  
9 Employés  
0 Apprenti

	Personnel salié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	137 338	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	279 381	
Apprentis		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>416 719</b>	

**Aucune rémunération versée aux dirigeants**  
**Les fonctions de la gouvernance associative ne sont pas rémunérées.**

« Information relative à la rémunération des dirigeants – Article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006 : Les rémunérations et avantages e nature perçus par les trois hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'élèvent à zéro »

La CRESS OCCITANIE n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### 10. Evaluation des contributions volontaires

#### Mode de recensement et d'évaluation des contributions volontaires

##### **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature sont recensées lorsqu'elles sont identifiées, quantifiables et indispensables à la réalisation de l'objet social de l'association. Elles sont comptabilisées dans les comptes de classe 8 conformément au règlement.

##### **Mode de recensement**

Les contributions sont recensées sur la base :

des déclarations des bénévoles ou responsables d'activité,

des conventions de mise à disposition (locaux, matériels, prestations),

des justificatifs fournis (feuilles de présence, relevés d'heures, attestations de mise à disposition).

##### Mode d'évaluation

L'évaluation est réalisée selon les principes suivants :

- Temps bénévole : valorisé sur la base d'un taux horaire de référence correspondant au coût d'un poste équivalent dans la structure ou, à défaut, au SMIC horaire chargé.
- Mise à disposition de biens : valorisée au prix du marché ou au loyer équivalent pour des biens similaires.
- Prestations en nature : valorisées au tarif habituellement pratiqué par le prestataire ou, à défaut, au coût estimé de la prestation.

Les contributions volontaires en nature sont présentées dans un tableau spécifique de l'annexe, sans impact sur le résultat comptable.

### 11. Fait generateur de la comptabilisation des cotisations

Les cotisations des adhérents sont comptabilisées en produits au moment où se produit leur fait générateur, défini comme suit :

Le fait générateur correspond à l'adhésion ou le renouvellement d'adhésion, matérialisé par l'inscription de l'adhérent et l'exigibilité de la cotisation.

Les cotisations sont comptabilisées à la date d'adhésion, indépendamment de la date d'encaissement.

Lorsque la cotisation couvre une période pluriannuelle ou ne correspond pas à l'exercice, une répartition prorata temporis est appliquée et les produits constatés d'avance sont enregistrés le cas échéant.

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### 12. Détails des subventions et ventilation des produits

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12
	31/12/2025	mois
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>936 436</b>	<b>100,00</b>
<b>Cotisations</b>	<b>183 695</b>	<b>19,62</b>
COTISATIONS ADHERENTS	96 575	10,31
REVERSEMENT CESER	20 620	2,20
PARTICIPATIONS MEMBRES	66 500	7,10
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>35 778</b>	<b>3,82</b>
<b>Ventes de prestations de service</b>	<b>35 778</b>	<b>3,82</b>
PRESTATIONS DE SERVICES	35 778	3,82
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>666 322</b>	<b>71,16</b>
<b>Concours publics et subventions</b>	<b>666 322</b>	<b>71,16</b>
SUBVENTIONS AIDE A L'EMPL		
COMMUNES METROPOLE CC CA	51 667	5,52
ETAT - SGAR	125 135	13,36
CONSEILS DEPARTEMENT AUX - C.G DU GARD	33 600	3,59
CONSEILS DEPARTEMENT AUX - C.G HERAULT.		
CONSEILS DEPARTEMENT AUX - C.G HT GARONNE	11 250	1,20
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS - CAISSE DES	13 000	1,39
REGION OCCITANIE - AAP INFO / ID METIERS SCO	28 690	3,06
REGION OCCITANIE - AAP INFOMETIERS HORS SC	24 415	2,61
REGION OCCITANIE - AUTRES AAP		
REGION OCCITANIE	290 000	30,97
ETAT - DREETS	50 000	5,34
ETAT - DRAJES		
ETAT - DDTES 34	21 818	2,33
AUTRES AGENCES ETATIQUES	3 721	0,40
cress aura - europe	13 026	1,39

## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature mise a disposition	7 075	5 175
Bénévolat bénévolat	43 998	31 700
	7 075	5 175
	43 998	31 700
<b>Total</b>	<b>51 073</b>	<b>36 875</b>
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens mise a disposition	7 075	5 175
Prestations	7 075	5 175
Personnel bénévole bénévolat	43 998	31 700
	43 998	31 700
<b>Total</b>	<b>51 073</b>	<b>36 875</b>

## Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	390 620	157 905	232 716	147,38
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
<b>TOTAL</b>	<b>(10 725) 390 620</b>	<b>157 905</b>	<b>232 716</b>	<b>147,38</b>

